

Plaidoirie de Maître Thibault de MONTBRIAL – procès de l’attentat contre SAMUEL PATY du 16/10/2020 – Cour d’assises spécialement composée de Paris

13 novembre 2024

L’abject a encore eu lieu.

Pendant quelques heures à cette barre, l’abject ça a été un cours d’histoire-géographie, dans la bouche de monsieur Sefrioui.

Et il ne faut pas s’y tromper. Monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour, l’abject qui a encore eu lieu, c’est la même abjection qui a déjà frappé notre pays, c’est Charlie, c’est V13, c’est Magnanville c’est Nice. C’est le père Hamel à Saint-Etienne du Rouvray, c’est Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées, c’est Arnaud Beltrame à Trèves, et malheureusement tant d’autres.

L’abject monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour, c’est ce terrorisme islamiste commis au nom d’une idéologie qui est fondée sur une religion. Et l’abject, c’est qu’à jamais notre histoire retiendra que le 16 octobre 2020 à Eragny sur Oise, à quelques centaines de mètres de Conflans sainte-Honorine, deux petites banlieues si paisibles, un vendredi en fin d’après-midi, la charia a frappé et elle a frappé un professeur d’histoire géographique simplement parce qu’il faisait son métier en apprenant à nos enfants, à tous nos enfants, à tous les enfants de la République, à tous les enfants étrangers qui vivent en France, quelles sont nos valeurs et le prix de celles-ci.

Alors monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour, Pauline Ragot vous l’a dit : être partie civile devant une juridiction pénale, ça n’est pas simplement venir dire l’angoisse que l’on ressent, le vide qui vous accompagne, la douleur qui ne vous quitte pas. C’est également venir dire aux juges que ce qui vous est arrivé n’est pas le fruit du hasard ou de la fatalité, ce n’est pas le fruit d’événements sur lesquels vous n’avez rien à dire, en laissant vivre un débat, comme une sorte de colloque singulier entre l’accusation, qui parle au nom de la société, et la défense, qui a parfaitement le droit de s’exprimer dans tous ses moyens, puisque précisément ce sont au nom de ces valeurs que nous nous battons. La partie civile, la victime, c’est la personne sans laquelle il n’y aurait pas de procès pénal : pas de crime pas de procès, et pas de crime, pas de victime, et donc la victime a tout à fait le droit, je dirais presque le devoir, d’apporter sa pièce à la réflexion des magistrats et d’apporter sa propre vision du dossier. C’est ce que, au nom de Mickaëlle Paty, au nom de Cédric Desravines, je vais faire dans un premier temps.

Il y a monsieur le président, mesdames et messieurs de la Cour, dans ce énième dossier de terrorisme islamiste que je plaide devant vous, et j’ai déjà beaucoup

plaidé devant quasiment, vous tous individuellement plusieurs fois. J'ai l'impression, on en parlait l'autre jour en souriant à propos d'une anecdote d'audience, mais de façon beaucoup plus grave, j'ai l'impression comme avocat depuis 10 ans, de vivre dans le prétoire, mais malheureusement aussi hors du prétoire, avec l'islamisme, un jour sans fin.

Alors je vais recommencer. Je suis désolé, ces dossiers, c'est aussi la réalité de notre société.

D'abord, dans ce dossier particulier, puisque c'est de celui là qu'on va parler, il y a un point commun qui m'a beaucoup frappé. C'est que tous les accusés, quels que soient les faits qui leur sont reprochés ont consacré une énergie considérable à vous dire que ce qui les avait choqués, ça n'était pas le blasphème et les caricatures, c'était la discrimination. C'est tellement plus à la mode de dire qu'on est frappé par la discrimination. Parce que la discrimination, c'est un mot sur lequel tout le monde sera d'accord : la discrimination c'est mal, et la discrimination, au passage, petite subtilité qui n'aura échappé à personne, c'est puni par la loi ; alors que le blasphème ça ne l'est pas.

Donc de dire qu'on est choqué par la discrimination ça permet d'entrer dans un processus de justification qui va fonder des arguments de justice, de se défendre en justice, pour dire vous voyez, ce que j'ai fait vous allez me dire que c'est pas très bien ou très mal mais en tout cas ce qu'il faut que vous sachiez c'est que je ne suis pas animé, à la base, par quelque chose qui est critiquable, puisque je suis animé par la discrimination qui m'a frappé.

Mais tout ça ne résiste pas à l'analyse du dossier. A chaque fois je vais picorer des exemples dans le dossier. Alors il y en a tant pis, ça va leur tomber dessus ; il y en aurait en réalité pour tout le monde, mais on ne va pas y passer non plus l'après-midi ni la soirée.

On va commencer par madame Mangel.

Madame Mangel, qui commence par dire « Charlie en redemande » et ensuite qui dans ses messages du 13 octobre à monsieur Anzorov, le relance à chaque fois. Lui la contacte juste pour savoir s'il y a eu des sanctions suite à l'affaire au lycée, au collège, et elle, elle relance, elle dit oui mais il y a eu les caricatures et le blasphème, elle dit que la caricature c'est pas un problème pour le rectorat, il faut vitre inculquer aux enfants que le blasphème c'est normal. Elle est obsédée par le blasphème.

Chez monsieur Chnina, le blasphème est omniprésent. Dans ses premiers messages sur WhatsApp le 7 octobre au soir que vous les relierez. Il parle du prophète ; vous vous souvenez aussi que dans sa vidéo du lendemain, l'émotion, le moment où sa

voix se casse d'émotion et où il marque un petit temps d'arrêt où il déraille, ce seul moment, c'est quand il parle du prophète. Quand il parle de l'image du prophète. Tout d'un coup, c'est là que ça ne va plus. Et puis souvenez-vous sa femme. Quand elle vient à la barre, sa femme s'était lancée dans l'entreprise de il faut sauver le soldat Chnina, et après tout ce n'est pas illégitime, mais elle a été trahie par les écoutes téléphoniques, et vous aurez à l'esprit celle où elle expliquait à quel point le blasphème et la caricature avaient choqué son mari.

Monsieur Sefrioui, c'est comme dans les bons repas, on garde le meilleur pour la fin. Monsieur Sefrioui, il filme Zayna dès le 8 dans la cour de l'école, et parce que ce qu'elle dit n'est pas suffisamment dans le dogme de ce qu'il voudrait diffuser, on a dans les rushs ces fameuses relances où il dit oui mais c'est très bien mais et le blasphème tu n'a pas été choquée par le blasphème, etc. et il lui met les mots dans la bouche parce que ça va servir son propos.

Alors, je vous ai dit que j'allais picorer, je vais picorer en fonction des infractions qui sont reprochées aux uns et aux autres. Il y a beaucoup de questions subsidiaires qui ont été posées à la Cour ; moi je pense que l'accusation peut continuer sur la base des termes l'arrêt de mise en accusation. Evidemment vous apprécierez, je vous livre quelques réflexions. D'abord, sur la complicité.

La complicité de crime, ça concerne messieurs Espirkhanov et Boudaoud.

Je ne resitue pas tout parce sinon on n'en finit plus, vous avez tous ce dossier à l'esprit donc je prends quelques points du dossier sans les resituer à chaque fois sinon ça va être assommant.

Ils sont dans la voiture avec Anzorov les deux derniers jours pour ces fameux déplacements dont vous vous souvenez. Ils prennent des heures, il faut garder à l'esprit que c'est pas un trajet de 10 minutes.

Il y a 4 points que je voudrais soulever, et après je vous poserai une question.

Premier point : le dossier démontre que monsieur Anzorov veut passer à l'acte terroriste depuis plusieurs semaines, bien avant l'affaire du cours de monsieur Paty, c'est incontestable il y a cette volonté en lui qu'il exprime aux gens qui sont autour de lui.

Ensuite, monsieur Anzorov, qui cherchait une cible, devient obsédé par Samuel Paty à partir du 8 octobre. Tous les éléments du dossier le démontrent. Donc ce premier point, c'est un individu qui ne cache pas à son entourage sa détermination à passer à l'acte, le fait qu'il cherche une cible et qui à partir du 8 octobre qui semble en avoir trouvé une.

Deuxième point : l'achat des armes. Voilà un périple qui se termine devant une armurerie où tout cet équipage sort de la voiture et va demander des couteaux qui

coupent bien, des pistolets airsofts, on en achète deux. Alors là je fais ma petite parenthèse perso, moi je n'exclue pas, ça n'engage que moi et vous n'en tirerez aucune conséquence mais je pense qu'il est possible, qu'il était prévu, qu'un deuxième participe à l'attentat : 2 couteaux 2 pistolets, c'est plus facile quand on est deux, après ça on ne le saura jamais, je pose ça là et je passe à autre chose mais c'est quand même intéressant.

Ces armes sont achetées pour le grand-père. Il y a urgence, quand on se balade comme ça tout à coup, à aller acheter des armes pour le grand-père. Et ce que vous garderez à l'esprit, outre qu'on demande des couteaux qui coupent bien, c'est qu'à peine rentrés dans la voiture, la première chose qu'on va s'empresse de faire, c'est de défaire le paquet, de déplier ce papier et de commencer à regarder si effectivement les couteaux sont beaux et s'ils coupent bien.

Vous conviendrez qu'il y a là pour le moins une circonstance singulière, surtout quand on l'ajoute au premier point.

Et surtout quand on l'ajoute au troisième point, qui est le suivant.

Il existe des individus qui sont des velléitaires, des gens qui ont une grande gueule, ils parlent, ils parlent, mais c'est comme les chiens qui aboient : ils ne font pas très peur ; et puis vous avez des gens comme monsieur Anzorov. Quand monsieur Anzorov laisse entendre qu'il veut passer à l'acte et ensuite être obsédé par monsieur Paty à partir du 8 octobre, il y a des raisons d'être inquiet. Pourquoi ? A cause du pedigree de monsieur Anzorov ; famille hyper radicalisée ; sur ses cahiers de 6^{ème} là où tel ou tel collégien dessine des cœurs, des bateaux ou des petites voitures, lui il dessine des armes et il écrit Allah akbar ; il y a de nombreux incidents de violence dont on a beaucoup parlé au début de cette audience ; et pour couronner le tout avec ses frères il joue au foot avec des têtes de chat.

Donc vous voyez, entre le gars qui parle beaucoup mais fait peu et le gars qui parle peu mais fait beaucoup, on écoute plus le second quand il parle.

Et voici le dernier point avant ma question. Le dernier point c'est qu'à peine descendus de la voiture devant le collège, tout de suite, Anzorov avise le premier collégien qu'il voit, le tout premier, et direct il lui parle sans ambages, et sans chercher à cacher qu'il veut s'en prendre à monsieur Paty. Donc on n'a pas affaire à un adepte de la dissimulation, pour le moins.

Et voilà ma question monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour : est-il sérieusement crédible, pour l'ensemble de ces 4 raisons, que messieurs Espirkhanov et Boudaoud n'aient pas eu de discussion avec monsieur Anzorov durant les nombreuses heures qu'ils ont passées en voiture avec lui le jeudi et le vendredi ?

Si vous répondez à cette question : non, il est improbable qu'ils en aient discuté, alors vous ne pourrez pas établir une complicité.

Mais si dans le cadre de votre intime conviction, qui est évidemment nourrie par les faisceaux d'indices et par les éléments du dossier, dont je viens de rappeler quelques-uns ; si dans le cadre de votre intime conviction, vous vous dites, comme moi je me dis : ce n'est pas possible d'imaginer pour l'ensemble de ces raisons, ce type dont ils étaient très proches et dont ils connaissaient le profil, qui va acheter le couteau, ne leur ai pas parlé de son obsession, à ce moment-là, ça donne une lecture complètement différente de celle que la défense essaie de nous montrer, de tous ces hasards, de tous ces ah bah non on n'a pas entendu on n'a pas vu etc., ça recolorise tout et ça recolorise tout avec un mot qui s'appelle complicité.

Au passage, j'ajoute un élément, parce que l'audience c'est aussi un avis qu'on peut avoir, des sensations sur la façon dont les gens parlent, sur la façon dont les gens se défendent.

Il y a une phrase sur laquelle on est passé trop vite, c'est que monsieur Anzorov a dit de monsieur Boudaoud « lui c'est un bon ». « C'est un bon ». Alors « c'est un bon », on a essayé de nous faire croire, mais il y a des bons moments comme ça intellectuellement, on a essayé de nous faire croire que dire « c'est un bon » ça veut dire c'est un gentil, un peu comme si on était dans une association caritative qui sert de la soupe aux plus démunis.

Lui « c'est un bon » parce qu'il reste après minuit, il vient tous les matins etc. etc. mais de qui se moque-t-on ? « C'est un bon », quand on s'appelle Anzorov et qu'on a le profil qu'on a, ça veut dire : le mec il est bon, il est fiable, il est avec nous, il est comme nous.

Et puis après on a la farce de la zone pavillonnaire, que chacun garde à l'esprit, et la farce de la zone pavillonnaire, monsieur le président, mesdames et messieurs, je rappelle pour ceux qui n'ont pas suivi ce que c'est que la farce de la zone pavillonnaire : c'est la défense de monsieur Boudaoud qui cherche à vous persuader que quand il l'a déposé, Anzorov ne savait pas que c'était devant un collègue.

Et celui qui en parle le mieux, c'est le jeune qui est venu devant vous, qui a déjà été condamné l'année dernière. On lui a posé la question est-ce que quand on dépose là est-ce qu'on se rend compte que c'est un collègue, et il a eu ce cri du cœur, et quand on est un magistrat professionnel, c'est comme quand on est un avocat et où on a un peu de bouteille, il y a des choses dont on sent instantanément la spontanéité absolue : il a eu ce cri du cœur il a dit « bah faut être bigleux pour pas voir que c'est un collègue ».

Bon, pas besoin d'en dire plus ; la question de la zone pavillonnaire pourrait ne pas être si importante, si pour le reste il n'y avait pas de problème. Si ce point est si important pour la défense, c'est que pour le reste, il y a plus qu'un petit problème.

Passons maintenant aux faits d'association de malfaiteurs terroristes périphérique.

Sont concernés madame Mangel et monsieur Cimar, Gamaev et Ingar.

Ça va aller vite.

Madame Mangel, dont je vous rappelle le « apparemment Charlie en redemande », relance et incite monsieur Anzorov, je vous en ai parlé il y a 5 minutes,

Et elle, elle est absolument focus, si vous me permettez cet anglicisme, sur le blasphème et elle dit quand même ces deux phrases dans le fameux échange dont je vous parlait tout à l'heure, que j'avais évoqué lors de mes questions, et dont je pense qu'il scelle le lien que vous établirez juridiquement avec l'acte de monsieur Anzorov, sachant que c'est elle qui relance et qui mène l'échange, elle dit

« Maintenant les choses sont très claires », les choses sont très claires, « plus de prétextes ou d'excuses », à un moment le français ça a du sens, « les choses sont très claires, plus de prétextes ou d'excuses, ils veulent vraiment éradiquer la foi du cœur des gens ».

Ce constat vindicatif est évidemment de nature à révolter, à inciter à faire quelque chose, et quand ça vient sur le terreau déjà très largement fertilisé, ce qu'elle ne peut pas ignorer par les échanges qu'elle a eu avec lui avant, de monsieur Anzorov, et bien ça ne peut que peser, d'autant qu'ensuite elle évoque la guerre, elle évoque la société complètement immorale, etc.

J'ajoute s'agissant de cet accusé, que compte tenu de nos expériences respectives, des heures, des dizaines, des centaines d'heures d'audiences criminelles antiterroristes islamistes que nous avons passées les uns et les autres, je trouve que cette femme qui est encore aujourd'hui, le dossier l'établi, dans la djihadosphère, est inquiétante ; c'est quelqu'un moi que je trouve inquiétant, et son avocate a versé au débat les éléments de la procédure suite à la MICAS dont elle a été l'objet pendant les jeux olympiques, et bien vous relierez ça parce que maintenant c'est au débat, et je trouve cette décision du tribunal administratif en tous points inquiétante.

Ensuite, monsieur Cinar. Alors monsieur Cinar, c'est le type qui regarde des vidéos de décapitation pour s'endormir le soir, je crois que c'est une chose que chacun devra avoir à l'esprit au moment de peser ce qu'il a fait ou pas, messieurs Gamaev et Ingar, c'est les fameux étudiants en médecine, je ne sais pas s'il faut voir du 2^{ème} degré dans le nom de ce compte, en tout cas ils sont très présents autour de monsieur Anzorov sur les réseaux sociaux. Moi, ce que je retiens, c'est qu'ils

l'encouragent avant l'attentat, et qu'ils le félicitent après l'attentat. Encouragements avant, félicitations après : chacun en tirera les conclusions qui s'imposent.

Ensuite on arrive, monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour, à la racine du dossier. La racine du dossier ce sont messieurs Chnina et Sefrioui. Alors, fidèle à la méthode que vous connaissez, j'ai retenu quelques points pour chacun.

Il ne s'agit pas, là encore, de se livrer ni à une analyse juridique exhaustive ni à un simple survol ; ce sont des points qui pour moi sont des points d'interrogation absolument incontournables pour votre juridiction dans le cadre de son délibéré.

Il y a 4 points pour monsieur Chnina.

Le premier, ce sont ces messages WhatsApp du 7 octobre au soir. Pourquoi ? Parce que sa femme a indiqué en procédure que toute la journée du 7 il l'avait harcelée pour obtenir le nom du professeur. A 22h22 elle le lui donne. Et juste après, 4 minutes après, il commence sa salve.

Premier message, 22h26. Là encore, l'accroche est importante : « ça vous concerne tous. Un professeur qui diffuse l'image de notre cher bien aimé prophète nu ».

Ensuite, il y a 11 minutes qui passent et à 22h37, c'est-à-dire moins de 20 min après avoir reçu l'identité de monsieur Paty, il publie l'identité de Samuel Paty. Il va dire pour se défendre qu'il publie cette identité en réponse à la demande de nombreuses personnes qui ont pris contact avec lui. Mais c'est pas vrai, c'est pas vrai. Il y a 11 minutes et il n'y a personne, il n'y a pas de foule qui a demandé l'identité, et quand bien même il y en aurait eu une, je fais une parenthèse ; il suffisait de dire non.

Donc il a pressé sa femme pour avoir l'identité, et dès qu'il l'a eue il a tout envoyé, 4 messages. Les deux premiers je viens d'en parler. Il y en a un troisième qui a été envoyé à 23h03 où il dit « soyons fiers de notre religion et de notre prophète », et le dernier à 23h30.

Mesdames et messieurs de la cour, il est glaçant. C'est la seule chose que je vais vous lire intégralement mais vous le savez ce n'est pas long. Que chacun, à l'aune de la gravité de ce procès, en sachant ce qu'il s'est passé après, et après nos 8 semaines de débats, que chacun écoute bien ces paroles.

Ouvrez les guillemets : « Collège Bois d'aulne, 78 700 Conflans sainte Honorine, monsieur Paty, professeur d'histoire-géographie, ce professeur Paty dit en se vantant à ma fille qu'il a participé à la marche Charlie. Vous aimez votre prophète, vous avez l'adresse et le nom du professeur pour dire stop »

Le deuxième point pour monsieur Chnina, c'est qu'il accepte en quelques minutes, dès que monsieur Sefrioui prend contact avec lui à 23h59 ce même soir, on est dans la continuité, il accepte que cette personne qu'il connaît dans le cadre d'échanges

humanitaires dont il nous a parlé, l'accompagne le lendemain matin au collège, sans rendez-vous. C'est-à-dire qu'il se laisse prendre en main par monsieur Sefrioui ce qui est pour moi une faute : si parent d'élève, il estime avoir quelque chose à reprocher à un enseignant ou au collège, c'est une affaire qui concerne la famille et le collège et certainement pas un individu quasi inconnu disent-ils, qui prend contact avec vous à 23h59 sur les réseaux sociaux.

Ensuite, il y a ce qui se passe dans cette fameuse scène dont vous avez beaucoup entendu parler. Quand madame Fouillard lui montre l'écran, en disant mais attendez monsieur Chnina, il y a un problème avec votre fille, regardez le problème comportemental, regardez tout ce qu'il s'est passé depuis septembre. Elle tourne l'écran, chacun peut vivre la scène. Là, dans un monde normal, vous êtes parent d'élève, vous vous êtes fait monter le bourrichon par votre gamin, ça nous est arrivé à tous, vous arrivez un peu remonté, et là c'est la douche froide, le proviseur tourne l'écran, et dit monsieur, excusez-moi, mais la réalité c'est ça. Quelle est la réaction de quelqu'un de normalement constitué, ou disons plus exactement, parce que la norme de constitution c'est un terrain hasardeux, de quelqu'un de bonne foi ? ça consiste à dire il y a un problème, là c'est peut être pas l'histoire que mon fils ou ma fille m'a raconté, bon bah vous voyez on baisse de plusieurs tons. Qu'est-ce qui se passe là ? c'est tout l'inverse. Ce moment, c'est le moment où monsieur Chnina aurait pu tout arrêter. Il ne l'a pas fait, et c'est pour moi sa très grande faute.

Au contraire, il enclenche la vitesse supérieure et il emploie le mot voyou. Et c'est mon troisième point.

Le mot voyou, on en a beaucoup parlé. Moi je retiens une chose, parce qu'il y a des manières de dire qui ne trompent pas : c'est que quand monsieur Chnina a été interrogé sur son utilisation habituelle ou non de ce mot voyou, je ne sais pas si vous vous souvenez, il a dit la chose suivante : non c'est pas un mot que j'utilise souvent. Il a commencé par dire je l'ai utilisé pas plus que les 5 doigts de ma main, après il a ajouté qu'il fallait peut être ajouter les deux mains. Mais on était toujours dans un champ lexical extrêmement rare. Et comme seul exemple qu'il a donné, c'est plutôt je crois que c'est vous monsieur le président qui l'avez relancé, vous lui avez rappelé qu'il avait employé ce terme de voyou à propos, je sais qu'il n'aime pas que je dise beau-frère, mais de son beau-frère. Et là il a répondu, à la barre, il a répondu non c'est pas mon beau-frère et il a dit « lui c'est le diable c'est l'enfer ».

Donc, moi qui n'ai que mes deux petites oreilles et mon petit cerveau pour essayer de comprendre, qu'est-ce que je constate ? J'ai un accusé qui emploie le mot voyou dans un champ lexical dont il dit qu'il est rare et qui, quand on lui demande un exemple de fois où il l'a employé, parle de quelqu'un dont il pense que c'est le diable et l'enfer.

Donc je fais un syllogisme très simple : c'est que si monsieur Paty est un voyou et que voyou ça veut dire le diable et l'enfer, ça veut dire que pour monsieur Chnina, monsieur Paty c'est le diable et l'enfer.

Et tout devient cohérent. Tout ce qui se passe pendant 10 jours est alors parfaitement cohérent.

Le dernier point sur monsieur Chnina, c'est, alors là vous allez en entendre parler encore, c'est la volonté d'apaisement. La fameuse volonté d'apaisement ! Alors ça si on cherche un jour un exemple de faire dire à un mot ou à une expression exactement l'inverse de la réalité de ce qu'on pense, on va se référer à la volonté d'apaisement de monsieur Chnina.

Les messages dont j'ai déjà parlé tout à l'heure le 7, la vidéo le 8, le fait qu'il réponde au téléphone, il répond, oh ! il vous dit j'ai été harcelé, mais il répond, n'empêche qu'il continue. Et puis, et puis le 13 si vraiment il n'en peut plus, si vraiment c'est trop, si ça le dépasse, déjà il peut demander à monsieur Sefrioui de ne pas utiliser sa propre vidéo ou de lui demander de ne pas faire de vidéo, et puis, il aurait pu au moins dire à monsieur Sefrioui, là c'est bon, là ça fait beaucoup, j'en peux plus, et quand on lui demande, je vous le dis franchement, s'il était au courant, s'il était d'accord, je lui ai posé la question de savoir s'il était d'accord que monsieur Sefrioui, à la fin de sa vidéo, mette son nom et son téléphone en contact, je pensais qu'il allait vous répondre que non, je pensais que non, qu'il allait dire non je ne savais pas. Il a dit oui ! a dit monsieur Sefrioui. Il m'a demandé, j'ai donné mon accord, ça relève de la volonté d'apaisement.

Alors ça, c'est de la vraie volonté d'apaisement !

On est 6 jours après le début, et il accepte que dans une vidéo qui fait encore prendre une dimension supplémentaire à ce dossier, il y ait son nom et son téléphone. Donc exit la volonté d'apaisement de monsieur Chnina.

Voilà les points que je vous demandais d'avoir à l'esprit pour ce qui concerne monsieur Chnina. Ça nous amène tout naturellement à monsieur Sefrioui.

Alors monsieur Sefrioui, dès qu'il tombe sur les messages WhatsApp de monsieur Chnina, le 7 au soir, il renifle l'odeur du combat. A 23h59 il prend contact, il persuade monsieur Chnina de l'accompagner le lendemain, on vient d'en parler.

Pas de jaloux : pour monsieur Sefrioui, j'ai 5 points aussi.

D'abord le premier, je viens de le dire, c'est qu'il persuade monsieur Chnina en venant se mêler d'une affaire qui objectivement ne le regarde pas.

Deuxièmement, le coup de force chez madame Fouillard. C'est un coup de force, coup de force pensé et exécuté. Vous avez l'attitude véhémente à l'extérieur, dont

témoigne la gardienne, la personne qui était à l'accueil du collège avec les imprécations etc. et le « si on était juifs on nous ferait pas attendre comme ça », bon, chacun a ça à l'esprit.

Ensuite la qualité : il dit « je suis représentant des imams » ; c'est sûr que vous avez moins de chance d'être reçu sans rendez-vous, à l'improviste, si vous arrivez en disant « je suis quelqu'un que personne connaît, voire anonyme, choqué par l'histoire qu'un parent d'élève a raconté », que si vous arrivez en faisant état d'une autorité. Les utilisations abusives d'autorité en droit, sont réelles ou supposées ; là, monsieur Sefrioui fait état d'une autorité réelle ou supposée, en tout cas rien ne permet aux membres du collège de penser que ce n'est pas vrai, en disant je suis représentant du conseil des imams. Et ensuite, parce que tout compte mesdames et messieurs, parce que tout compte, pour conforter cette autorité, il vient en tenue traditionnelle, ça a été dit par les témoins. Ce n'est pas un hasard : le même qui arrive en jean et en sweat, il ne fait pas la même impression au sens d'impressionner, l'impression c'est littéralement ce qu'on génère dans le cerveau d'un interlocuteur. Il ne fait pas la même impression s'il ne vient pas habillé en tenue traditionnelle. Et puis ensuite on va avoir les propos tenus, avec toutes les pressions que madame Fouillard vous a raconté à cette barre.

Le troisième point pour monsieur Sefrioui, c'est la vidéo. Pas encore le contenu de la vidéo, ça je vous le révèle sans grande surprise, ce sera mon dernier point. Mais le fait est que la vidéo, en réalité, est préméditée depuis le 8 au matin. Comment est-ce qu'on le sait ? On le sait pour au moins 2 raisons.

La première c'est qu'il commence à se filmer en disant « nous sommes devant le collège, il fait froid, ils ne veulent pas nous recevoir », et puis en sortant il va filmer, il va filmer la jeune fille. Et il y a cette scène avec les rushs où elle ne dit pas exactement ce qu'il veut qu'elle dise, et il lui fait recommencer. Donc dès le 8, il filme, il a donc déjà cette idée de donner à cette affaire une ampleur tout à fait considérable.

L'avant dernier point, que je ne développe pas mais vous avez tout à l'esprit et je pense que le parquet le fera, c'est tout ce qui démontre une vraie prise en main de monsieur Chnina à partir du 7 au soir et jusqu'au drame.

Et puis le dernier point, c'est la vidéo, en particulier la construction de la vidéo. Et c'est accablant.

La vidéo, monsieur le président, mesdames et messieurs, se présente ainsi. D'abord « l'abject a encore eu lieu » ; alors lui il ne parle pas des attentats islamistes, de quoi parle-t-il ? Vous ouvrez la vidéo « l'abject a encore eu lieu », ah on regarde. « Nous avons assisté cette semaine à la réponse d'un voyou qui est enseignant à cet appel de monsieur le président de la République à haïr les musulmans, combattre les

musulmans, à stigmatiser les musulmans », c'est-à-dire que pour qui tomberait innocemment sur cette vidéo, les 12 premières secondes, c'est une hystérisation essentialisante de la relation entre le président de la République française et les musulmans. Incarnée par un professeur d'histoire géographie. Et l'incarnation c'est secondaire, ce qui compte, ce dont va donc parler l'auteur de cette vidéo, c'est une essentialisation entre notre président de la République française et les musulmans qui sont « haïs, combattus et stigmatisés ». Ensuite, il y a l'évocation de l'affaire, la vidéo de monsieur Chnina, qui est reprise partiellement, une analyse sur le rectorat qui est un peu confuse, et puis comme dans toute bonne œuvre dont les points importants sont le début et la fin, on remonte en pression brutalement et après qu'il soit à nouveau question du voyou, monsieur Sefrioui finit par donner son avis et dit : « moi qu'est-ce que je vous dit ? qu'est-ce que je vous dit ? je vous dit tout simplement que nous sommes dans une ligne droite effectivement, cette machine qui s'emballe et que demain peut-être si jamais on accepte ça, et bien demain on arrivera peut être » à quoi ? à ce qu'il y ait des problème dans les cours d'histoire-géographie ? à ce qu'il y ait des difficultés avec le rectorat ? non, on arrivera peut être « à ce qu'il s'est passé à Srebrenica » c'est-à-dire que la ligne droite dont parle monsieur Sefrioui dans le contenu de la vidéo et là où il veut en venir, c'est un massacre de musulmans commis en Europe.

Juste après, il dit encore « quand on entend le discours de monsieur le président de la République envers les musulmans, ça laisse présager des jours sombres ». Donc il persiste, signe et il décode pour ceux qui ne savent pas ce que c'est ou qui ne savent pas ce qu'il s'est passé à Srebrenica.

Si on résume, monsieur le président, mesdames messieurs, monsieur Sefrioui, dès le début, dès le 7 au soir, sent qu'il y a un terrain fertile pour instrumentaliser une affaire dont il prend connaissance par les messages WhatsApp de monsieur Chnina, il le prend en main le soir même ; le lendemain il y a la scène où il prend le lead chez madame Fouillard, et il prépare sa vidéo dès le 8 et ensuite quand il finit par envoyer la sienne sur les réseaux il en fait un message politique essentialisant où il est question du président français, de haine antimusulmane, et de ligne droite vers un massacre.

Question très simple : que voulez-vous que des jeunes musulmans un peu perdus ou un peu travaillés par la question identitaire, ou un peu déjà sous la coupe islamiste, ressentent en voyant une vidéo comme celle-là ?

La seule chose qu'il est possible de ressentir si on est très sensible sur le sujet et pas très bien entouré, un peu fragile, c'est de la haine.

C'est un appel à prendre les armes, c'est un appel à se défendre, il faut se défendre puisque l'enjeu c'est la vie ou la mort des musulmans ; que peut-il donc se passer

d'autre dans la tête d'un certain nombre de jeunes un peu fragilisés quand ils écoutent une vidéo comme celle-là.

La question suivante est : Monsieur Sefrioui peut-il ignorer l'effet sur de tels esprits des propos qu'il tient ? Bien sûr que non. Pourquoi ? Parce que monsieur Sefrioui, tout son parcours parle pour lui. Tout son parcours, je ne vais pas vous le refaire, on y a passé du temps, on a eu un enquêteur de la SDAT, on a eu une assistante spécialisée, on l'a eu des témoins, on a eu lui, qui s'est abondamment exprimé. C'est un activiste expérimenté, qui a appelé son groupe le collectif Sheikh Yassin. Evidemment il a beau nous faire croire que c'était comme Jean Moulin, chacun a bien compris la différence, il a, et c'est essentiel et vous le garderez à l'esprit, une parfaite connaissance du droit français. Il est habile. Il maîtrise les mots, et il baigne dans un environnement de violence, en se tenant toujours de ce qu'il estime être du bon côté de la ligne.

C'est un vrai islamiste, au sens d'un militant engagé pour une doctrine politique qui est fondée sur la religion, qui prône un modèle de société différent, qui est multi théorisée par un certain nombre d'auteurs dont beaucoup étaient vendus dans sa librairie. On a eu des débats sur ce point, de toute façon monsieur Sefrioui a toujours raison, ça c'est le principe de base, et vous vous souvenez dans l'affaire Al Qaradaoui, il nous a dit, c'est super Al Qaradaoui n'a jamais été interdit en France. Sur le coup je n'avais pas l'info, mais en fait c'est Al Qaradaoui lui-même qui a été interdit du territoire français ! ça n'avait pas l'air de le déranger, puisque que vous avez remarqué la rhétorique : il ne s'agissait pas de se désolidariser de monsieur Al Qaradaoui, il s'agissait de nous répondre : d'abord c'est pas interdit ; ça ne veut pas du tout dire la même chose en termes d'implication personnelle.

Vous, les juges, connaissez évidemment la différence entre le terrorisme, qui est une méthode opérationnelle, la violence utilisée à des fins idéologiques ou politiques au service d'une idéologie, en l'occurrence l'islamisme (mais il y en a beaucoup d'autres dans l'histoire), et puis toute l'habileté des islamistes qui ne sont pas ouvertement violents, tels que les frères musulmans ou les salafistes, parfois ensemble, parfois séparément.

Cette habileté consiste à tenter de nous faire croire que « parce qu'ils ne sont pas violents, virgule, ils ne sont pas dangereux ». Outre que l'objectif qui consiste à déstabiliser la société en utilisant ses fragilités contre elle-même reste le même, la réalité de tous les dossiers terroristes islamistes dont vous avez eu à connaître depuis 10 ans montre qu'en réalité il y a une porosité. C'est d'ailleurs tout l'intérêt intellectuel de ce dossier, de savoir comment cette porosité peut fonder les éléments constitutifs de l'infraction qui sont reprochés à l'accusé.

Monsieur Sefrioui, c'est l'exemple même de l'individu qui utilise la subversion idéologique pour saper notre modèle démocratique, mais en donnant l'impression de ne pas y toucher.

Encore une fois il connaît très très bien notre droit et il fait partie de ces islamistes qui comptent sur la nativité des institutions de la République française et notamment de sa justice.

Exemple appliqué sur sa vidéo : j'ai pas appelé directement à la mort, où est-ce que vous voyez un appel direct à la mort, est-ce qu'à un moment je dis il faut tuer Samuel Paty ? je dis pas qu'il faut tuer Samuel Paty ? Donc c'est pas un appel à tuer Samuel Paty. CQFD, je suis innocent, ça fait 4 ans que je suis en prison, c'est un scandale, je suis une victime, j'ai mal au dos, et je demande à être acquitté.

Alors il y a 5 temps, vous connaissez ma passion pour les énumérations, qui vous permettent, je l'espère, de suivre ce que je partage avec vous, il y a 5 temps qui nous amènent à conclure que c'est un appel au meurtre.

D'abord, tous les mots clés y sont : la haine des musulmans, combattre, haïr, stigmatiser, l'essentialisation d'un ennemi. J'en ai déjà parlé, mais je le repose là. Ensuite, tous les ressorts émotionnels qui mènent à la violence : nous sommes en danger, Srebrenica, vos enfants.

Ensuite, c'est la conséquence du premier point : l'enjeu. L'enjeu c'est donc la vie ou la mort, l'enjeu c'est pas les cours d'histoire géo ou un prof maladroit, l'enjeu c'est la vie ou la mort des musulmans.

4^{ème} point : c'est que tout cela génère un terreau victimaire qui va alimenter mécaniquement le désir de vengeance, susciter une vengeance de légitime défense chez les islamistes les plus

Et le 5^{ème} point, mesdames et messieurs, c'est qu'il manquait juste à tout ça une cible, et que la cible, c'est Samuel Paty.

Dès lors l'appel direct au meurtre est parfaitement inutile puisqu'il est omniprésent sans jamais que les mots ne soient prononcés. Ce qu'on va vous dire, c'est : j'ai pas dit qu'il fallait le tuer donc j'y suis pour rien. Alors que ce qu'il faut entendre, compte tenu de tout ce que je viens de rappeler, c'est qu'il y a une omniprésence subliminale de la nécessité de tuer Samuel Paty ; mais pourquoi risquer 25 ans de prison en appelant ouvertement à un meurtre, quand tous les gens qui connaissent le fonctionnement des islamistes savent, comprennent sans avoir besoin de prononcer les mots.

Voilà quel est l'enjeu pour monsieur Sefrioui.

J'ai presque fini. Mais évidemment qu'y a-t-il face à l'islamisme ? Il y a l'Etat de droit, et ce qui est très intéressant c'est que ce procès illustre les dynamiques respectives qui sont à l'œuvre. Il y a une dynamique, une énergie. Monsieur Sefrioui parle de séparatisme, la loi qu'on a appelé séparatisme de 2021, mais en réalité le terme séparatisme induit un phénomène défensif, un repli. C'est pas du tout du séparatisme : l'islamisme, c'est un processus de conquête, c'est une avancée, et cette avancée s'appuie notamment sur une attaque contre ce qui est le pilier sans doute numéro 1 de nos institutions démocratiques : l'école. L'Etat de droit, c'est une hiérarchie des normes, une séparation des pouvoirs, et un contrôle juridictionnel. L'Etat de droit a évidemment, j'allais dire la possibilité, mais surtout le devoir de se défendre. Les gens, qui dans les débats politiques sur l'Etat de droit disent : « une loi un peu trop sévère c'est contraire à l'Etat de droit », ça n'a aucun sens. Dès lors qu'on reste dans le champ que je viens de rappeler, heureusement que la démocratie a le droit de se défendre ! Il existe les régimes d'exception, l'état d'urgence, l'article 16, l'article 36, tout ça, si un jour c'était mis ou remis en œuvre, ça resterait l'Etat de droit. Les prérogatives régaliennes de l'Etat, qui sont d'ailleurs en marge de ce dossier et sont omniprésentes dans les dossiers terroristes sont la façon dont la France gère son immigration, la façon dont la France gère son asile, la façon dont la France gère son accès à la nationalité. Tout ça ce sont des prérogatives de souveraineté qui ont des conséquences, on le voit notamment depuis 10 ans.

Et puis vous avez le droit pénal, qui pose aussi des prérogatives d'Etat de droit. Alors le droit pénal aujourd'hui c'est vous, c'est nous tous bien sûr, c'est la défense, mais ce que je veux dire c'est qu'institutionnellement, c'est vous qui allez rendre la décision, parce que nous sommes dans un Etat de droit, en totale indépendance, et en ayant laissé chacun s'exprimer.

On ne peut pas dissocier les faits dont vous êtes saisis du contexte dans lequel ils ont été commis. Le rêve de la défense, c'est qu'il y ait une espèce d'effacement de tout le contexte d'un dossier en disant « vous n'êtes là que pour juger des faits ». Mais ça n'a pas de sens de juger des faits si on ne s'attache pas au contexte dans lequel ils ont été commis. Ça n'a pas de sens, c'est une aberration, on vous demande d'être hémiplégique. Moi je vous demande de faire le plein usage de votre cerveau, de reprendre votre compréhension du phénomène djihadiste, de la façon dont il y a les désigneurs de cible et les incitateurs, et puis les gens qui passent à l'acte et ceux qui les accompagnent par totale adhésion.

Mais l'Etat de droit ne peut pas simplement se contenter de se défendre. L'Etat de droit doit également se perpétuer et c'est le rôle de l'école, et c'est pour ça que les djihadistes détestent l'école de la République.

Ce qui va évidemment me permettre de parler, pour finir, de Samuel Paty. Parce que la raison pour laquelle Samuel Paty a été tué est essentielle. La France a connu des victimes du terrorisme islamiste : des gens qui étaient dans des bars, dans des stades, des journalistes, même des policiers et des gendarmes. Ces victimes étaient attaquées à cause de leur mode de vie ou parce qu'ils étaient des représentants institutionnels. Le prof, c'est plus que ça. Bien sûr que c'est un représentant institutionnel, mais c'est celui qui est la bouche de la transmission, c'est celui sans lequel le jeune français ou le jeune étranger qui vit en France ne peut pas apprendre le projet commun, ne peut pas apprendre les valeurs qui font que l'on peut vivre ensemble. Le vivre ensemble, ce n'est pas une incantation à n'importe quel prix. Moi il y a des tas de gens avec qui je n'ai pas envie de vivre ; par contre je suis tout à fait disposé à vivre avec des gens d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur couleur de peau et leur religion, dès lors qu'il y a cette compréhension et cette acceptation de nos règles communes de vivre ensemble. A ce moment-là, nous pouvons construire une société formidable, formidable, et c'est parce qu'elle est formidable qu'elle est si attaquée.

Et Samuel Paty, parmi les gens formidables, il était, si vous me permettez, encore plus formidable. Je sais que la victime d'un meurtre, c'est toujours quelqu'un de formidable. Vous remarquerez qu'il est quand même assez rare qu'on vienne dire du mal de la victime, sauf dans le cas du grand banditisme mais c'est pas le sujet.

Donc, moi je me suis bien sûr intéressé à Samuel Paty, encore plus quand Mickaëlle est venue me demander à mon cabinet que nous l'assistions. J'en ai parlé avec elle, j'ai lu son livre, et j'ai découvert un prof qui était l'incarnation même, je vous le dit avec mes mots, je vous le dit comme je l'ai ressenti, une espèce de prolongation, à la fois des hussards de la République, qui étaient des gens plutôt à gauche à la fin du XIXe, début du XXe siècle, et qui ont contribué grandement à la cohésion de notre pays, et puis de ces gens qui sont dans la modernité, qui ont compris les attaques, qui sont non pas celles du XIXe siècle, mais celles du XXIe, qui sont perpétrées contre notre démocratie, et qui avec bienveillance, dans un esprit d'ouverture, avec une immense intelligence situationnelle, essayent de transmettre les valeurs de notre République à des enfants dans des classes qui peuvent être difficiles, on le sait tous et ce dossier l'illustre.

C'était ça, le rôle de Samuel Paty.

Il était un acteur formidable, et tous ne le sont pas. On est inégaux devant le courage, devant l'engagement, devant la ténacité, c'est humain, c'est comme ça, mais lui ne lâchait rien et il était adoré par ses élèves, parce que sur la forme, parce que dans son empathie, parce qu'avec son humour, parce qu'avec sa capacité de désescalade, comme on dit dans le monde conflictuel, sa capacité d'apaisement, il

faisait l'unanimité, et encore une fois c'est rare chez les prof et on le sait tous ici, parce qu'on en a tous de multiples exemples.

Samuel Paty incarnait de façon absolument magnifique l'une des prérogatives essentielles de la perpétuation de notre Etat de droit.

Alors évidemment comment ne pas être foudroyé à la fois par la douleur et par la colère ? Avant moi, mon associée Pauline Ragot vous a magnifiquement parlé de Mickaëlle.

Je vous en dit deux mots parce que Pauline a une relation avec Mickaëlle, et moi aussi, une autre, c'est forcément différent, on n'a pas le même âge, on n'a pas la même expérience, on n'a pas la même sensibilité. Cette colère récurrente de Mickaëlle, elle s'explique parce que c'était son frère mais aussi parce que c'est un prof décapité en 2020, 5 ans après Charlie. Parce que, en 2023, 3 ans après Samuel Paty, 8 ans après Charlie, il y a Dominique Bernard qui est égorgé dans un lycée. Parce que pendant notre procès, pendant les 8 semaines qu'on aura passées ensemble, il y a un certain nombre de dossiers de menaces de mort au nom de l'islam envers des profs avec certains dossiers qui ont été jugés, dont un qui, je vous le dis, n'est pas du tout passé chez nous, vous n'y êtes pour rien, mais il y a des TIG qui ont été prononcés.

C'est ça la France d'aujourd'hui ? 8 ans, 10 ans après ? On en est là ? Alors oui, oui Mickaëlle Paty a le droit d'être en colère de ça, et elle est en colère, parce qu'elle est inquiète, elle est en colère par ce qui est arrivé à son frère, elle est en colère parce qu'elle est très inquiète, parce que quand on parle tous les deux, elle me dit « mais est-ce qu'ils ont bien compris » ? « Ils » ça n'est pas que vous, c'est nous tous, c'est nos institutions, chacun à la place qui est la nôtre. « Est-ce qu'ils ont bien compris ce qui est en train de se passer ? Ça fait 10 ans, ça fait 10 ans et ça continue. C'est tout ça qui entretient sa colère, elle qui a toujours été une femme engagée. Pauline vous l'a dit, 22 ans infirmière anesthésiste ; il n'y a que des gens engagés dans sa famille, des engagements très différents, tous respectables.

Elle, son engagement c'était envers les autres, infirmière ; ce n'était pas du tout politique.

Puis la politique lui est tombé dessus le 16 octobre 2020, parce qu'un attentat c'est un fait politique. C'est un fait politique, c'est pas uniquement du droit pénal, c'est de la politique qui intéresse au premier rang la société. Et chacun réagit comme il le peut, et elle, elle a eu cette transcendance dans le combat, ce combat qui est si douloureux et si pesant, Pauline en a parlé.

Je vais vous laisser dans 2 minutes. C'est quelque chose très difficile, c'est même impossible de parler des douleurs, de l'absence, etc. c'est tellement intime. Je vais

vous raconter deux anecdotes rapides sur des échanges que j'ai eu avec Mickaëlle pendant ce procès.

D'abord, elle m'a dit une phrase bouleversante, au bout de 2 ou 3 semaines. Elle m'a fait un grand sourire, et elle m'a dit : « j'ai retrouvé mon mari ». Cette phrase, elle en dit tellement sur les dégâts que peuvent causer dans une famille un drame comme celui du 16 octobre 2020. Ce sont des dégâts à fragmentation, et je trouve cette phrase magnifique par tout l'espoir qu'elle porte, et Mickaëlle, je suis profondément heureux de ce que tu m'a dit là.

Ensuite, plus récemment, elle était chez elle, elle parle au téléphone, et elle m'a dit : Thibault, j'ai une super nouvelle, et elle me dit Marceau a eu 20 en histoire-géo, et Renan a eu 18,5. Il y a eu un silence, et elle m'a dit : je suis si fière d'eux. Et ça aussi c'est formidable, parce que ça veut dire qu'au-delà des dégâts que chacun mesure, il y a cette petite pousse d'espérance, il y a le fait que du pire peut germer le meilleur. Et je pense moi, pour être aux côtés de Mickaëlle depuis pas très longtemps, et pour l'accompagner avec Pauline depuis ces semaines d'audience de façon beaucoup plus étroite, je pense qu'il y a une évolution et que ce procès pour elle, pour cette partie civile, pour cette victime, entendez-le, Mickaëlle, pour cette victime, et bien je pense que quelle que soit votre décision, le procès, pour elle, aura eu des vertus que l'on ne retrouve pas à chaque fois.

Alors Monsieur le président, Mesdames Messieurs, vous vous souvenez, elle vous l'a dit l'autre jour, la dernière chose que Mickaëlle vous a dit c'est qu'il y a un buste de Marianne dans son salon, et elle vous a dit que quand elle rentrait chez elle, après avoir fait une conférence ou une interview, un petit peu comme un mantra, elle allait voir ce buste de Marianne et elle vous a dit cette chose que je trouve absolument sublime, c'est que pour elle, cette figure de Marianne, c'était la continuité du visage de Samuel.

Alors Mickaëlle, je voudrais que vous fassiez une chose pour moi. Je voudrais que le week-end prochain, quand vous rentrerez chez vous après le délibéré, vous alliez mettre les écouteurs de Samuel sur la tête de Marianne, vous allez prendre vos enfants, Renan, Marceau, vous allez prendre Philippe dans vos bras, et là, enfin, Mickaëlle, vous allez pleurer.